



LICENCE AYANT DROIT

SAISON 2021 / 2022

Date limite : 30 septembre 2021

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM : Prénom :

Date de naissance : à

N° Licence :

Adresse :

.....
.....

Code postal : Localité :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Membre du comité de direction | <input type="checkbox"/> Membre de commission départementale |
| <input type="checkbox"/> Observateur | |
| <input type="checkbox"/> Membre Honoraire | <input type="checkbox"/> Arbitre Honoraire |
| <input type="checkbox"/> Autre | |

Tout membre du district (Comité de Direction, Commission départementale, Observateur, arbitre honoraire et membre honoraire...) doit s'acquitter d'une cotisation.

Pour la saison le montant est fixé à 25 € pour les membres actifs et pour les membres honoraires. En retour, il est délivré une licence « ayant droit ».

Merci de renseigner le présent document et de nous le retourner, accompagné de votre règlement (chèque établi à l'ordre du District de Football de la Haute-Vienne)

